

## Stage - Retour d'expérience sur les travaux en coeur de parc

### Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires.

Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humain et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- Un siège situé à La Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et trois services techniques ;
- Quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à La Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Saint-Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord). Afin de répondre à ces enjeux, le parc délivre des autorisations pour les activités et constructions en cœur de parc. Il accompagne également les travaux d'entretien courant et de grosses réparations des équipements d'intérêt général qui ne relèvent pas d'une autorisation. Afin d'améliorer l'accompagnement de ces travaux, le parc souhaite formaliser en 2025 un retour d'expérience sur les réponses apportées par le parc aux demandes de travaux formalisées depuis sa création.

### Missions

Ce stage se déroule au sein du service appui à l'aménagement et développement durable. Il est accompagné par la chargée de mission « appuie aux travaux et aménagements » qui est l'interlocutrice privilégiée des porteurs de projets et des gestionnaires d'équipements en cœurs de parc. Elle est également en charge de l'instruction des autorisations de travaux.

Ce stage commence par la réalisation d'un état des lieux et d'une classification des demandes et réponses apportées. Cela nécessite d'analyser les tableaux de suivi annuels des demandes réceptionnées par le parc, les documents transmis par les demandeurs et les réponses apportées par le parc sous la forme de correspondances, de compte-rendus et d'autorisations. Les analyses du corpus documentaire seront complétées par des échanges avec les secteurs afin de recueillir leur historique et leur connaissance de terrain. Cette première phase débouchera sur plusieurs documents :

- Une typologie des travaux réalisés en cœur de parc et de leurs enjeux vis-à-vis de l'environnement ;

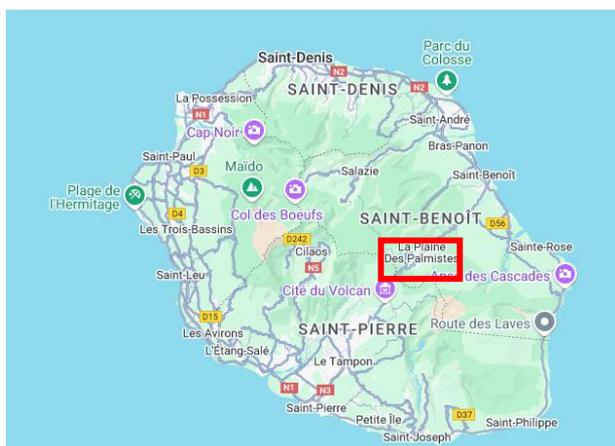
- Une classification des prescriptions et recommandations proposées en fonction de la typologie de travaux ;

Suite à cette analyse le stagiaire participera à l'amélioration des supports internes d'aide à l'instruction : mode opératoire, tableaux de suivi, plateforme de gestion des autorisations en cours de mise en œuvre, modèles de réponses, d'arrêtés et d'avis du parc. Il sera également amené à participer à la présentation du résultat de son travail à la direction et aux secteurs.

Le stagiaire réalisera également, avec l'aide du service pédagogie, du service communication et son graphiste, plusieurs supports pédagogiques pour aider les demandeurs à améliorer leurs pratiques :

- Un document didactique d'aide à l'interprétation de la grille de lecture des travaux d'entretien courants et grosses réparations grâce à des exemples,
- Une fiche facilitant la compréhension des prescriptions et recommandations récurrentes ;
- Un guide des procédures et bonnes pratiques pour les travaux en cœur de parc qu'ils soient soumis ou non à autorisation ;
- Une présentation à destination des gestionnaires d'infrastructures en cœur de parc.

**Conditions d'accès :** master II en travaux publics, aménagement du territoire, droit de l'environnement



**Localisation du poste :** Siège du Parc national de la Réunion - Plaine des Palmistes.  
Pas de télétravail.

### Modalités de dépôt de candidature

Votre candidature composée d'une lettre de motivation et d'un *curriculum vitae* est à transmettre à **Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion** par courriel **exclusivement** à l'adresse suivante : [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr)

### Date limite de candidature :

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **21 janvier 2025**.

### Personnes à contacter pour informations complémentaires :

Le service RH au [contact-rh@reunion-parcnational.fr](mailto:contact-rh@reunion-parcnational.fr)